



Rougegoutte'

Info



NOVEMBRE 2022

REPAS DES AINÉS
SAMEDI 12 NOVEMBRE 2022

Mairie de Rougegoutte 16 rue des Ecoles 90200 Rougegoutte
☎ 03 84 27 12 67 ☎ 03 84 29 59 75
✉ mairie-rougegoutte@orange.fr

Dépôt légal n° 17/2000
Imprimé par nos soins
Tirage : 500 exemplaires

Rougegouttoises, Rougegouttois, Chers Amis,

Au nom des élus de notre Conseil Municipal, uni et très actif, nous vous adressons un compte rendu des décisions, essentielles, prises depuis notre dernier Rougegout'Info.

Avec le souci de chacune et de chacun d'entre vous, nous nous efforçons d'agir pour vous, pour votre bien-être, pour votre sécurité et toujours, pour l'ensemble de notre population, des plus petits aux plus âgés. Il est important de considérer que chacune et chacun de vous, dans toute leur diversité, doit faire l'objet de respect, d'aide et d'attention !

Cette année 2022, d'importants investissements ont déjà été réalisés ; ils se poursuivent progressivement jusqu'à la fin de l'exercice 2022 ; vous trouverez tous les détails dans ce document, avec les restes à réaliser en 2022, les travaux prévus en 2023 ainsi que les subventions perçues en 2022 pour un montant de 282.620,79 €.

Les difficultés économiques nationales qu'engendrent des augmentations financières, notamment en matière d'énergies, nous ont conduit à procéder à l'extinction de l'éclairage public à compter du 03 octobre 2022, de 23 h à 5 h du matin ; de plus, nous procéderons en 2023, au remplacement par des leds, de points lumineux ; tous n'avaient pas encore fait l'objet d'un changement en leds. Le dossier est achevé, les consultations ont été faites et le marché est signé, les demandes de subventions sont réalisées ; nous obtiendrons 80 % de subventions pour un montant de dépenses de 64.466 €.

Nous sommes toujours très attentifs à la vie communale, aux associations et aux bénévoles, très actifs, qui travaillent au quotidien et qui apportent une très grande plus-value à Rougegoutte ! Merci à toutes celles et ceux qui s'impliquent au quotidien, avec force et générosité, toutes deux remarquables !

Nous avons vécu le mercredi 09 novembre, le vendredi 11 novembre et le samedi 12 novembre, trois temps très forts :

- 1- Le mercredi 09 novembre, avec un départ à 6 h 04 de la Gare TGV, nous avons emmené 15 enfants du CMJ (CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}) à Paris : visite des grands monuments parisiens et visite du Sénat... ! une excellente journée qui s'est terminée en soirée !... Un bel apprentissage de la citoyenneté !
- 2- Le vendredi 11 novembre, grâce à la très nombreuse présence des enfants de Rougegoutte et de Vescemont, et de leurs parents, nous avons tous ensemble contribué au devoir de mémoire ! Merci aux enfants, à leurs parents, à l'enseignante Célia Perrez, aux responsables du CMJ Alexanne Canal et Mélanie Bleicher !
- 3- Le samedi 12 novembre, nous avons réuni, à la Salle Communale de la Cité, les aînés de notre Commune pour un excellent repas, dans une ambiance de belle convivialité ; 90 convives, avec le service fait par les élus, se devaient, bien sûr, d'être honorés !

Nous nous acheminons à présent, vers les fêtes de fin d'année à l'occasion desquelles notre village sera à nouveau décoré grâce à la générosité et aux talents de bénévoles. La Fête de Saint-Nicolas le 05 décembre à 18 h 30 sera l'ouverture de ces festivités !

Toutes ces actions concourent à demeurer tous ensemble unis et réunis ; le climat national, avec toutes les difficultés rencontrées, y compris dans notre Commune, nous obligent à rester « debout », à lutter au quotidien : la résilience est à insérer dans nos vies pour demeurer positifs !

Ne cédon pas au défaitisme, à la résignation, à la rancœur... ; conservons le courage et la force d'aimer ! Conservons la volonté de lutter, de vivre et d'aider !

Rougegouttoises, Rougegouttois, Chers Amis, que la sérénité nous anime toujours, que l'espoir d'une vie meilleure guide nos esprits et renforce notre détermination ! Si vous avez besoin d'aide, de renseignements, dans la mesure de nos moyens, nous sommes à votre écoute pour vous renseigner et vous servir !

Bien à vous.

Le Maire,
Guy MICLO

Réveillon à Rougegoutte 31 décembre 2022 à 20 h 00 Salle Communale

Fort de son expérience, l'équipe de la Rouge Bruyère vous propose une soirée conviviale et chaleureuse. Tout est réuni pour vous faire passer un Nouvel An inoubliable



56,00 €

Réservation auprès
de Marie-Odile
VIENNOT
06.87.92.89.81

Cocktail saint Sylvestre

Farandole de mises en bouche

Médailon de sole et crustacés
sauce armoricaine

Pause glacée

Suprême de pintade
au Savagnin,
sauce aux morilles
et sa garniture

Fromages de nos provinces

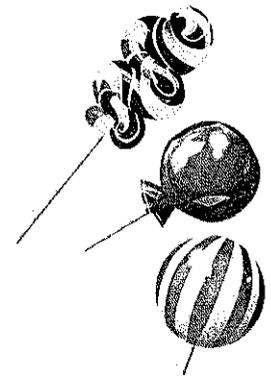
Feu d'artifice de
gourmandises

Café
Soupe à l'oignon



LA FÊTE DE SAINT NICOLAS

Lundi 5 décembre 2022 à 18 heures 30,



nous fêterons l'arrivée de Saint-Nicolas accompagné, comme de coutume, par le Père Fouettard.

DU PLUS JEUNE AU PLUS ÂGÉ, VOUS ÊTES TOUS INVITÉS À CETTE FÊTE !

Après la distribution des cadeaux aux enfants, un chocolat chaud sera servi au rez-de-chaussée de la Mairie et la fête se poursuivra avec vente de vin chaud, crêpes et tartes flambées, sous le préau de l'école de Rougegoutte.

Avant d'aller chercher votre vin chaud, vos tartes flambées ou vos crêpes, il convient de vous procurer préalablement un ticket aux caisses.

Enfants, adultes, vous êtes attendus : **LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022 à 18 h 30,** ☆

à cette fête familiale préparée à votre intention afin de rendre Rougegoutte toujours plus beau, plus accueillant, plus convivial et surtout afin de créer, pour les enfants, un grand moment de joie.



MODALITES – REMISE DES SACHETS

① Les élèves des écoles de ROUGE-GOUTTE et de VESCEMONT recevront le « ticket cadeau » en classe (TOUT TICKET PERDU NE SERA PAS REMPLACÉ).

② Pour les autres enfants, plus jeunes ou moins jeunes, les parents viendront retirer leur ticket en Mairie de Rougegoutte au prix de 2,50 € à partir du jeudi 17 novembre 2022.

PROGRAMME

18 h 30 * La sonnerie de la grosse cloche.

* Rassemblement Place de la Mairie, rue des écoles ; allumage des illuminations.

* Sonneries des trompes par « Les Echos du Rosemont » de Rougegoutte-Vescemont.

Arrivée annoncée de Saint-Nicolas et du Père Fouettard qui descendront de la montagne avec leur âne ; ils viendront avec leur animal se placer devant la Mairie ; ils s'adresseront aux enfants qui s'approcheront alors et donneront leur ticket pour recevoir leur cadeau.

**Vous êtes ensuite invités à consommer gratuitement
un chocolat au rez-de-chaussée de la Mairie
ou à acheter vin chaud, crêpes et tartes flambées dans la cour de l'école.** ☆

20 h 00 Fin de la fête.



Il sera impossible et interdit de stationner dans la rue des Ecoles.

ATTENTION : Il sera possible de garer les voitures rue de l'Eglise, sur le parking de l'ancien presbytère, sur le parking de la Salle de la Cité, rue du Commerce, Place Daudet, route de Vescemont, ou sur le parking situé à côté de la restauration scolaire mais **UNIQUEMENT** en arrivant avant 18 h. En effet de 18 heures à 20 heures, par arrêté municipal, LA CIRCULATION SERA COUPÉE dans la rue des Ecoles depuis l'intersection avec la rue du Commerce jusqu'au calvaire situé à l'intersection RD 12 et 24.



CONCERTS de NOËL de la CHORALE A CROCH'CHŒUR



A Croch'Choeur, la chorale de l'association "La Rosemontoise" a le plaisir de vous inviter aux 3 concerts de Noël

Vendredi 16 décembre 2022 à 20 h 30

Samedi 17 décembre 2022 à 17 h 00

Dimanche 18 décembre 2022 à 17 h 00

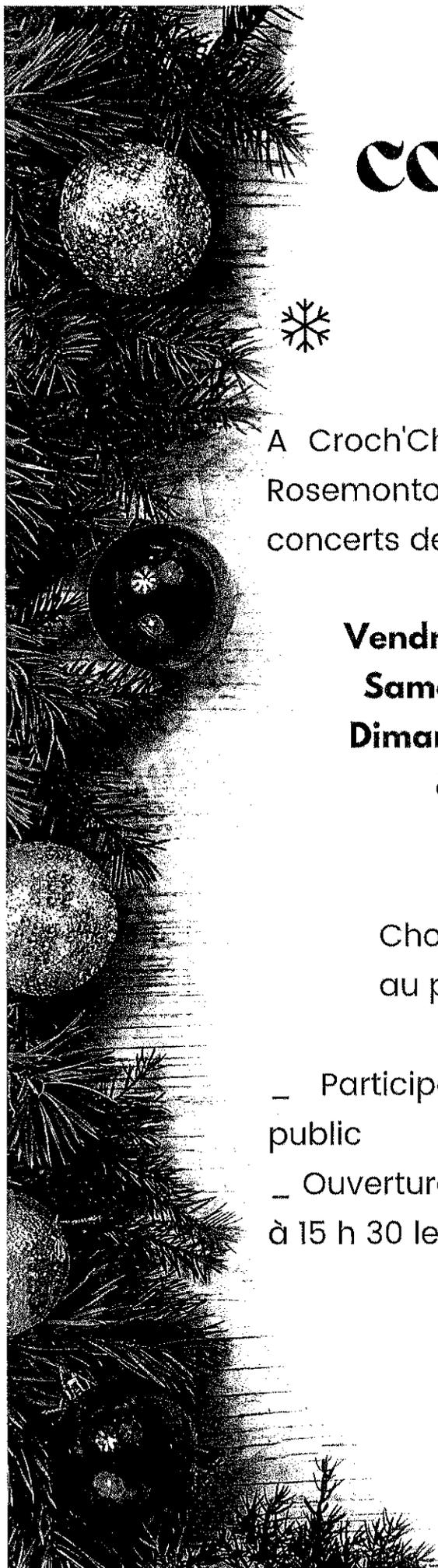
à l'église de ROUGEGOUTTE

Direction : Guy MICLO

Chœur à 4 voix mixtes, avec solistes
au piano et à l'orgue : Denis BOILLOT

- _ Participation financière à l'appréciation du public
- _ Ouverture de l'église à 19 h 30 le vendredi soir et à 15 h 30 le samedi et le dimanche

ÉGLISE CHAUFFÉE



Marché de Noël

**SAMEDI 17 DÉCEMBRE
DE 14 H À 20 H**

ET

**DIMANCHE 18 DÉCEMBRE
DE 10 H À 20 H**

Ce marché comptera environ 25 exposants qui seront installés dans les salles du rez-de-chaussée de la Mairie et de la restauration scolaire.

Les exposants proposeront : décors de table de Noël, petits sujets de décoration de Noël en bois et tissus, bijoux, articles divers en bois, bois décoré, tournage, vannerie, soldats de plomb, articles en polymère, chapeaux, ouvrages en tissu et tricot, sacs peints, bougies, poterie...

Vous pourrez vous restaurer dans les locaux de la restauration scolaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LOYERS POUR UTILISATION DES SALLES COMMUNALES DE LA MAIRIE ET DU BATIMENT « ANNEXE MAIRIE » PAR L'ACV (ÉCOLE DE MUSIQUE), CCVS ET L'ASSOCIATION LA ROSEMontoISE

Le Maire rappelle les délibérations n° 98 du 12 novembre 2020, n° 64 du 24 novembre 2021, par lesquels il avait été décidé d'appliquer un coût de 2,50 € de l'heure pour l'occupation des salles communales de la Mairie et du bâtiment «annexe Mairie ».

Après vérifications, ces salles ont été occupées, **pour l'année scolaire 2021-2022**, par l'école de Musique (ACV) pour 1.192,30 heures, par la CCVS (Communauté de Communes des Vosges du Sud) pour 1.431 heures, par l'Association « La Rosemontoise » pour 397 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❶ décide de maintenir le coût horaires à 2,50 €/heure ;
- ❷ fixe le montant total des locations à régler à la Commune , pour l'année scolaire du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, soit :
 - ⇒ ACV (école de Musique) =
1.192,30 h x 2,50 € = 2.831,25 €
 - ⇒ CCVS =
1.431 h x 2,50 € = 3.577,50 €
 - ⇒ La Rosemontoise =
397 h x 2,50 € = 992,50 €
 - TOTAL 3.020,30 h x 2,50 = 7.401,25 €**

- ❸ précise que, chaque année, une délibération interviendra pour définir les coûts de l'année N-1

ATTRIBUTION DES LOTS 1 & 2 POUR LE REBOISEMENT FORESTIER EN FORET COMMUNALE DE ROUGEGOUTTE : PARCELLES 3 & 4 SUR 7,84 ha

Le Maire rappelle

A – Les délibérations N° 26 du 07 juin 2021, N° 32 du 08 juillet 2021, N° 63 du 24 novembre 2021, N° 68 du 14 décembre 2021 et N° 60 du 20 juillet 2022 concernant le reboisement forestier en forêt communale de la Vaivre sur les parcelles 3 et 4 d'une superficie de 7,84 ha.

B – L'avis de publicité, la constitution du marché réalisé par l'ONF, Maître d'œuvre, la CAO du 18 juillet 2022, les décisions, par délibération n° 60 du 20 juillet 2022,

Le Conseil Municipal, après échanges, décide à l'unanimité d'attribuer :

- 1) **Les travaux du lot 1, préparation du sol, préalable à la plantation, à l'entreprise WADEL SARL pour un montant de 26.350,35 € HT ;**

2) Les travaux du lot 2, fourniture et mise en place des plants ainsi que le premier entretien, à l'entreprise GROUPEMENT WADEL (SCA Pépinières + SARL Reboisement) pour un montant de 30.427,84 € HT.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : VOYAGE A PARIS POUR VISITE DU SÉNAT ET DES MONUMENTS EMBLEMATIQUES DE LA CAPITALE

L'objectif de ce voyage s'inscrit dans l'apprentissage de la citoyenneté et dans la découverte de la Capitale.

- ⇒ Plusieurs réunions ont été effectuées, dont une réunion avec les familles des 15 jeunes inscrits et les 6 accompagnateurs élus ;
- ⇒ Le coût du voyage en train, aller/retour Belfort-Paris Gare de Lyon, s'élève à 987 € ;
- ⇒ Départ le mercredi 09 novembre 2022 à 6 h 04 ; retour le même jour à 17 h 22 Gare de Lyon ; arrivée à Belfort Gare TGV à 19 h 51 ;
- ⇒ Les dépenses pour l'achat des tickets de métro, le déjeuner au Messe de la Garde Républicaine, la collation au retour ont été prévues et seront pris en charge par les familles et accompagnateurs de la Commune.
- ⇒ Le planning des visites a été réalisé avec minutie : tout a été prévu et chronométré.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES SIGNALÉTIQUE POUR LES 3 PARCOURS PRÉCÉDEMMENT RETENUS

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de créer trois sentiers pédestres pour sensibiliser la population aux bonnes pratiques écologiques afin de protéger l'environnement et la biodiversité. Le premier présente les fleurs, le second les rivières et les étangs et le troisième les champs et les prairies.

Le Maire précise que les trois circuits définis en relation avec le PNRBV nécessitent, entre autres, une signalétique établie aux points de départ, l'un sur le parking du Centre, l'autre à l'arrière du stade.

Un groupe de travail piloté par Sarah Grosclaude, Adjointe au Maire, est chargé de préparer :

- ⇒ les caractéristiques et la nature des panneaux,
- ⇒ les informations à présenter,
- ⇒ les sites d'implantation, accessibles et lisibles,
- ⇒ les points remarquables situés sur ces circuits, avec éventuellement des informations historiques,
- ⇒ les coûts (devis) pour diffuser toutes les informations nécessaires à l'intérêt de ces circuits,

Le groupe de travail rendra un dossier complet et chiffré avant le 14 décembre 2022 afin qu'une demande de subvention soit formalisée.

Les travaux et implantations seront effectués avant la fin du printemps 2023 ; les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES SISES A CHAUX ET A ROUGEOUTTE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après plusieurs entretiens avec les Maires de Chaux, de Rougegoutte et l'Association Sportive de Rougegoutte, un travail de réflexion a été mené à bien et il a été alors acté que nos 2 communes se réuniraient pour former un club de football désormais

dénommée « AS Rougegoutte-Chaux » ; cette nouvelle appellation s'inscrira en juin 2023, au terme de la saison actuelle.

Chaux et Rougegoutte s'unissent pour former une seule et même entité.

Nos communes respectives, pour les investissements, se réuniront chaque année avec l'ASRC (Association Sportive de Rougegoutte et Chaux) pour définir les investissements à devoir réaliser, pour chacune d'elles ; pour les investissements éventuels, les participations des communes de Rougegoutte et de Chaux seront discutées, examinées dans chaque commune et elles ne seront effectives qu'après une réunion décisionnelle et après accord des élus à la majorité sur les projets et devis présentés.

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

- ❶ Adopte le projet de convention, ci-annexé, concernant la mise à disposition des équipements sportifs de la Commune de Chaux à l'AS Rougegoutte,
- ❷ Autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

MISE A DISPOSITION DE L'ARCHIVISTE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Maire expose au Conseil Municipal un rapport tendant à obtenir la mise à disposition de l'archiviste du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le classement des archives de la commune.

La tenue des archives publiques est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du code du patrimoine et R1421-9 du code général des collectivités territoriales, qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Il est de l'intérêt de la commune de s'assurer que ses archives sont conformes à ces obligations légales et correctement épurées au profit des Archives Départementales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

1. décide de retenir la prestation de l'archiviste pour une intervention au cours du 1^{er} semestre 2023

2. autorise le Maire à :

↳ signer la convention de mise à disposition du service "Archives" du centre de gestion, dans les conditions ci-dessus décrites,

↳ prévoir et réserver les crédits au budget pour payer cette prestation.

SUBVENTIONS COMMUNALES

☛ A L'ASSOCIATION « LE CRU ROUGEOUTTOIS 1951 »

☛ A L'ASSOCIATION DES MÉDAILLÉS MILITAIRES DE GIROMAGNY-ROUGEMONT

Le Maire expose au Conseil Municipal deux demandes de subventions.

1) Association « Le Cru Rougegouttois 1951 » :

Le Conseil Municipal en date du 24 novembre 2021 a accordé une subvention de 570,00 € à ladite association. En attente des statuts et de récépissé de déclaration de création, en date du 10 mai 2022, émis par la Préfecture, le paiement ne pouvait pas être effectué. Le versement de cette subvention est à présent acté.

D'autre part « Le Cru Rougegouttois 1951 » sollicite une somme supplémentaire de 582,00 € pour couvrir l'intégralité d'un devis demandé à une société de reproduction par « Le Cru Rougegouttois 1951 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient la seule somme de 570,00 € ; le Commune n'a pas vocation à payer intégralement le projet d'une action conduite par une association.

2) Association des médaillés militaires de Giromagny-Rougemont :

L'association sus-nommée a décidé de remplacer ses drapeaux pour un montant de 1.651,00 €. Les 22 communes de la CCVS sont concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 153,00 € à l'association des médaillés militaires de Giromagny-Rougemont.

BUDGET BOIS

Le Maire apporte les précisions suivantes :

- a. La Commune à la suite de la vente de bois, a perçu 10 300.00€ en supplément des prévisions inscrites dans le budget bois exercice 2022 ;
- b. Cet excédent de 10 300.00€ est reversé par cette délibération sur le budget principal de la Commune.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND DE TRANSITION ENERGETIQUE POUR LES COMMUNES < 2000 HABITANTS

Le Maire informe que Territoire d'Energie 90, Syndicat d'Energie du Département, a créé un fond de transition énergétique lors du Comité syndical du 8 février 2021. Il est destiné à soutenir les projets d'investissement des collectivités éligibles, en faveur de la maîtrise de l'énergie des bâtiments et du développement des énergies renouvelables. Lors du comité du 22 février 2022, ce fond a été élargi aux travaux d'éclairage public et aux bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le fond de transition énergétique, plafonné à 300 000 € par an, est alimenté par une partie des recettes issues de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE). Il est attribué aux communes de moins de 2 000 habitants en lieu et place desquelles TE90 perçoit la TCCFE. Chaque commune dispose ainsi d'une enveloppe de 36€/habitant à utiliser sur une période de six ans, à savoir avant le 8 février 2027. Les communes peuvent disposer de leur enveloppe en une ou plusieurs fois selon leurs projets. Une fois le projet retenu par l'organe délibérant de Territoire d'Energie 90, la commune dispose de 18 mois pour réaliser ses travaux.

Le Maire informe que la commune dispose d'un fond de transition énergétique disponible de 35.856 €.

- 1) Le Maire précise que la commune a décidé de faire poser, **en 2022**, les 9 horloges astronomiques du réseau d'éclairage public, permettant ainsi une coupure de cet éclairage de 23 h à 5 h. Un devis de l'entreprise BAUMGARTNER est présenté pour un montant de 3.263,57 € HT soit 3.916,28 € TTC.
- 2) **La Commune a lancé une consultation pour changer 147 lampes sodium et leur remplacement par des Leds ; ces travaux seront exécutés en 2023. Le montant estimatif s'élève à 53.721,60 € HT soit 64.465,92 € TTC.**

Le Maire propose de solliciter le fond de transition énergétique de Territoire d'Energie 90
↳ pour 2022 à hauteur de 80 % du montant HT soit 2.610,85 € de subvention pour la fourniture et pose des horloges astronomiques ;

↳ pour 2023 pour le remplacement des lampes sodium par des Leds à hauteur du solde de l'enveloppe TDE 90 pour le fonds de transition énergétique soit 33.245,15 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

↳ S'ENGAGE à réaliser et financer les deux opérations décrites plus haut ;

↳ SOLLICITE le soutien et la participation de Territoire d'Energie 90 dans le cadre du fond de transition énergétique ;

↳ AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document provenant de Territoire d'Energie 90 se rapportant au fond de transition énergétique.

NÉCESSITÉ DE RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le Maire expose au Conseil Municipal

❶ que dans un contexte post-covid déjà perturbé, l'explosion des coûts de l'énergie impacte significativement les budgets des collectivités, au risque d'empêcher certains investissements ;

❷ qu'il convient impérativement de réaliser des économies d'énergie : gaz et électricité ; il rappelle que les 7 chaudières sises dans les bâtiment communaux sont alimentées au gaz. Du 1^{er} janvier 2022 au 31 août 2022, la dépense totale gaz et électricité s'élève à 47.038 € !

Après échanges et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour l'éclairage public

1) de changer 147 points lumineux en enlevant les lampes sodium et en les remplaçant par des leds. Une consultation auprès de 15 entreprises spécialisées est en cours pour une estimation de 65.000 € TTC.

Ces travaux seront exécutés aussitôt que possible en 2023.

Une subvention de Territoire d'Energie 90 de 35.800 € pourrait être accordés.

2) d'implanter en 2022, 9 horloges astronomiques type Theben 171 TOP3 RC avec antenne de synchronisation DCF pour un coût de 3.916,28 € TTC.

3) d'éteindre l'éclairage public de 23 h à 5 h à compter du lundi 03 octobre 2022 à 23 h.

RECONDUCTION DE LA CARTE AVANTAGES JEUNES 2022/2023

Le Maire rappelle que la commune a offert pour l'année 2021/2022 aux jeunes rougegouttois de 6 à 25 ans la carte avantage jeunes.

Il propose de reconduire cette opération carte avantages jeunes pour les jeunes de 6 à 25 ans en partenariat avec le centre socio-culturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ DECIDE de renouveler le partenariat pour l'offre des cartes jeunes aux enfants de 6 à 25 ans pour 2022/2023.

NB : vous pouvez encore vous rendre au Centre socioculturel de la Haute Savoureuse à Giromagny pour bénéficier de cette offre. Pensez à apporter la copie de la carte d'identité du bénéficiaire ainsi qu'une photo d'identité et un justificatif de domicile.

ADHESION AU PASS'SPORTS & CULTURE EN PARTENARIAT AVEC LA C.C.V.S. 2023/2024

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dispositif de Pass'Sports & Culture est proposé aux associations locales et aux familles dès la reprise des activités en septembre 2022.

L'objectif est de permettre aux jeunes (3 - 18 ans), domiciliés sur le territoire communautaire, de bénéficier d'une aide financière pour la pratique d'une activité sportive et culturelle. Avec cette aide, la communauté de communes et les communes encouragent la pratique sportive et culturelle dans les Vosges du sud et soutiennent les clubs et associations en facilitant les inscriptions.

Le Pass'Sports & Culture est valable pour 1 activité par an et par enfant/jeune.

La CCVS contribue à hauteur de 15 €.

Les communes qui souhaitent s'y associer fixent leur contribution (moyennant une participation minimum de 10 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ↳ **DECIDE** d'adhérer au programme Pass'Sport & Culture pour l'année 2023/2024 avec une participation de la commune à hauteur de 15 € ;
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la C.C.V.S.

CENTENAIRE DU DEPARTEMENT = EXPOSITIONS DE PHOTOGRAPHIES FAITES AVANT 1922 ET AUJOURD'HUI EN 2022

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du centenaire du Département, la Commune peut, pour témoigner de l'évolution de Rougegoutte, proposer des photographies prises sur cartes postales d'avant 1922, scannées, et à côté de chacune d'elles, avec le même angle de prise de vue, se trouve la photographie du lieu actuel.

Depuis cent ans, bien sûr, le village de Rougegoutte, ses habitants, ses rues, ses maisons et les modes de vie ont radicalement changé !

Notre Commune était composée essentiellement d'ouvriers-paysans ; les habitants, hommes et femmes, péniblement, travaillaient, par équipe, dans les tissages locaux notamment à Rougegoutte, mais aussi à Giromagny ou Lepuix ; au terme de leur temps à l'usine, ils cultivaient la terre et élevaient bétails, poules et lapins...

Leur vie était centrée sur deux axes :

- ⇒ le travail d'abord, toujours exécuté à la main : point de mécanisation !
- ⇒ la religion qui régissait la vie de chacun !

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de réaliser ces documents photographiques joints à cette présente décision.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE INTERCOMMUNALE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2017 Mme HENNEMANN Marie-Thérèse domiciliée 21 Rue de L'Eglise à ROUGEGOUTTE, assure le gardiennage de l'église intercommunale.

Monsieur le maire propose de verser à Madame HENNEMANN l'indemnité de gardiennage au maximum autorisé par la circulaire préfectorale pour un gardien résidant dans la commune.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : de verser le montant maximum autorisé par la circulaire préfectorale pour un gardien résidant dans la commune soit la somme de 479,86 €.

CONVENTIONNEMENT ITINERAIRES BALISÉS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TERRITOIRE DE BELFORT

Le Maire expose au Conseil Municipal que Le Département du Territoire de Belfort est engagé de longue date dans le développement des sports nature.

Il est garant de la pérennité d'un réseau d'itinéraires balisés pour la pratique de randonnée pédestre, VTT ou équestre.

Ce réseau emprunte principalement des voies publiques mais parfois il utilise des chemins privés. Il est fréquenté de façon informelle depuis de nombreuses années mais la réglementation impose aujourd'hui que chaque propriétaire concerné donne officiellement son accord.

Certaines propriétés de la commune sont concernées.

Le Département propose de conclure une convention de passage afin de disposer des garanties quant à la circulation des pratiquants.

Cette convention ne crée aucune servitude car elle est révocable à tout moment.

Le département a missionné l'Office National des Forêts pour consulter les propriétaires concernés et procéder au conventionnement de ces itinéraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental jointe à la présente délibération.

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES SORTIES PÉDAGOGIQUES DU COLLEGE VAL DU ROSEMONT DE GIROMAGNY = APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE COLLÈGE ET LES 11 COMMUNES MEMBRES DU SECTEUR DU COLLÈGE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une nouvelle convention, entre le collège et les 11 communes du périmètre scolaire, a été présentée aux Communes par Monsieur le Principal du Collège Julien HEINIS le 03 octobre 2022.

Cette convention, relative aux subventions des communes pour les sorties scolaires organisées par le Collège, a été clarifiée :

- ↳ le montant par élève issu de la Commune s'élève à 16 € ;
- ↳ ce financement intervient en complément de la participation financière versée par le Collège et les familles concernées par ces sorties pédagogiques ;
- ↳ ce financement sera versé au collège pour toutes les familles ayant un ou plusieurs enfants fréquentant le collège Val de Rosemont et issus de l'une des 11 Communes ;
- ↳ l'effectif détaillé des élèves par commune sera établi au 1^{er} octobre de l'année N par le Principal du Collège ;
- ↳ le versement sera effectué au collège avant le 1^{er} avril de l'année N+1 par les Communes ;
- ↳ cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal :

- 1) **Approuve cette convention et la participation financière de la Commune de Rougegoutte pour les élèves du Collège issus de la Commune ;**
- 2) **Décide de verser au Collège cette participation, avant le 1^{er} avril de l'année N+1, qui s'élève à la somme de 608 €.**

TRAVAUX 2023

GRUPE SCOLAIRE TRAVAUX DE RÉNOVATION PHASE 2 ① DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ② DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE

Après plusieurs réunions, réflexions et débats sur les projets de travaux 2023, après la Commission d'Appels d'Offres du lundi 03 octobre 2022, le Maire présente les résultats des consultations des entreprises pour des travaux de rénovation, phase 2, à réaliser sur le groupe scolaire :

1. **Réfection des façades depuis la médiathèque jusqu'au préau de l'école maternelle**

Entreprise retenue = SARL GAMBA Frères

Coût = 7 849,18 € HT soit 9 419,01 € TTC

2. **Fourniture et pose des cinq volets roulants au groupe scolaire**

Deux volets seront posés dans la salle de classe de Mme MOREL, deux autres dans la classe de maternelle n°1, un autre dans la salle de classe de Mme ROBIOLLE

Entreprise retenue = SA GUGLER France

Coût = 5 943,20 € HT soit 7 131,84 € TTC

3. **Branchement électrique des volets roulants au groupe scolaire**

Entreprise retenue = SASU CHIPEAUX LIONEL

Coût = 1 165,80 € HT soit 1 398,96 € TTC

4. **Changement d'une porte de la Salle de Motricité**

Entreprise retenue = SA GUGLER France

Coût = 5 983,33 € HT soit 7 180,00 € TTC

5. **Fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigide dans la cour de l'école maternelle**

Entreprise retenue = Entreprise COUET Alexandre

Coût = 11 028,20 € HT soit 13 233,84 € TTC

6. **Plantation d'arbres d'ombrage dans la cour du groupe scolaire**

Entreprise retenue = SARL Pépinières Jean GISSINGER

Coût = 1 621,73 € HT soit 1 783,90 € TTC

7. **Plantation d'arbres**

Entreprise retenue = Entreprise Husson pour creuser les emplacements

Coût = 2.000,00 € HT soit 2.400,00 € TTC

8. **Affiche publicitaire en phase chantier**

L'affiche sera réalisée par la commune de Rougegoutte en respectant la charte logotype du Département du Territoire de Belfort.

L'affiche sera ensuite apposée sur le panneau d'affichage de la Mairie pendant toute la durée du chantier.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1) Décide de retenir les entreprises sus nommées (Sral Gamba, SA Gugler France, SASU Chipeaux Lionel, Entreprise Couet Alexandre, Sari Pépinières Jean Gissingner et l'entreprise Husson) pour une somme totale de 35.591,44 € HT, soit 42.547,55 € TTC ;
- 2) Sollicite une subvention de 50 % auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de l'aide aux Communes programme 2023 ;
- 3) Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Coût de l'opération	35.591,44 €	① Subvention sollicitée auprès du CD (50 % du montant HT)	17.795,72 €
		② Autofinancement	17.795,72 €
Total	35.591,44 €		35.591,44 €

VOIRIE & SÉCURITÉ ROUTIÈRE : TRAVAUX DE SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE = DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de sécurité routière ont été actés lors de réunions et d'échanges précédents ; il convient en effet

- ① de mettre la rue Traversière en sens unique et de créer une zone 30 sur toute la longueur de cette voie ;
- ② d'assurer rue des Ecoles la sécurité devant le Mairie en interdisant le stationnement côté impaire entre le n° 3 et le n° 5A et entre le n° 5 et le n° 7.

Le coût de ces travaux :

1. achat d'un miroir 600/400 = 346,02 € HT soit 415,22 € TTC
2. achat de panneaux : stop, limitation de vitesse 30, stationnement interdit et panneau virage = 532,26 € HT soit 638,71 € TTC
3. travaux de peinture routière NF2 zébrage blanc, traçage de bande Stop, travaux T1 marquage routier = 900 € HT soit 1.080 € TTC.
4. achat panneau virage rue des écoles = 64,11 € HT soit 76 ;93 € TTC.
5. déplacement du radar pédagogique de la route de Chaux à l'entrée de Rougegoutte côté Grosagny = 300,00 € HT soit 360,00 € TTC.

Total HT 2.220,39 € Total TTC 2.664,46 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- 1) Décide de réaliser ces travaux de sécurité routière ;
- 2) Sollicite une subvention de 50 % auprès du Conseil Départemental ;
- 3) Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Coût de l'opération	2.220,39 €	① Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (50 % du montant HT)	1.110,20 €
		② Autofinancement	1.110,20 €
Total	2.220,39 €		2.220,39 €

Le point sur les Travaux d'investissements 2022

1// Travaux réalisés en 2022		
Libellés	Coûts HT	Coûts TTC
TRAVAUX DE SECURITÉ ROUTIERE :		
Achat d'un miroir plexi 600x400	346.02 €	415.22 €
Achat de panneaux	532.26 €	638.71 €
Achat d'un panneau virage	64.11 €	76.93 €
Travaux en peinture routière NF2	978.00 €	1 173.60 €
Fourniture de 4 balises auto-relevables	854.48 €	1 025.38 €
Pose de 4 balises auto-relevables	3 050.00 €	3 660.00 €
Déplacement du radar pédagogique av de Lattre : <u>reste à payer</u>	300.00 €	360.00 €
TRAVAUX A L'ÉCOLE :		
Travaux de peintures extérieures sur les façades Réfection de la salle de classe de Lydie MOREL	6 688.57 €	8 026.28 €
Travaux de branchements électriques et informatiques	538.50 €	646.20 €
Pose de 11 luminaires led	1 331.05 €	1 597.26 €
Alimentation défibrillateur	644.80 €	773.76 €
Alimentation informatique des deux bureaux de direction Lydie MOREL/Michèle ROBIOLLE	1 450.40 €	1 740.48 €
Achat d'un switch	201.00 €	241.20 €
INTERVENTIONS ET TRAVAUX DIVERS :		
Achat de 13 capteurs CO2	1 510.00 €	1 812.00 €
Achat de 3 défibrillateurs	3 157.00 €	3 788.40 €
Achat de 21 extincteurs	1 396.99 €	1 676.39 €
Création d'une parking rue des Peupliers	10 059.75 €	12 071.70 €
Consolidation des berges de la Rouge-Goutte	19 382.00 €	23 258.40 €
Pêche électrique avant travaux	1 615.34 €	1 938.41 €
Changement du chauffe-eau de la restauration scolaire	774.70 €	929.64 €
<i>Travaux rue du Bringard :</i>		
Ouvrage en traversée de route	4 214.00 €	5 056.80 €
Regard béton, 2 merlons en bordure de chaussée et aménagement surverse	1 990.00 €	2 388.00 €
Chaufferie: travaux de mise en sécurité et conformité Changement des éclairages de la Mairie par des Leds	2 673.00 €	3 207.60 €
Achat d'un PC portable, d'un écran et d'un vidéoprojecteur	3 445.83 €	4 135.00 €
Réfection d'un plafond de la cuisine de la salle de Cité	2 821.54 €	3 385.85 €
Réseau internet Salle du Conseil Municipal	601.10 €	721.32 €
Travaux rue traversière et rue des peupliers (réfection de la canalisation d'eaux pluviales)	3 920.00 €	4 704.00 €
Achat de 9 horloges astronomiques	3 263.57 €	3 916.28 €
Total :	77 804.02 €	93 364.81 €
2// Travaux prévus en 2022 et non réalisés à ce jour		
Libellés	Coûts HT	Coûts TTC
INTERVENTIONS ET TRAVAUX DIVERS :		
Changement de deux moteurs des cloches de l'Eglise	2 095.00 €	2 514.00 €
Création d'un ouvrage de réseau d'eau pluvial av de Lattre	2 580.00 €	3 096.00 €
Création d'un ouvrage de réseau d'eau pluvial rue des Epreys	devis en cours	
Eclairage parking ancien Presbytère	8 759.48 €	10 511.38 €
Porte entrée Mairie : réparation par l'entreprise Vinel	775.00 €	930.00 €
Apports de FRAISÂTS issus du rabotage grande route 465 à Chaux : 1ère semaine de décembre par l'entreprise Roger Martin	Gratuité	
Total :	14 209.48 €	17 051.38 €

3/ Prolongation de la rue des Vergers en 2022 et 2023		
Libellés	Coûts HT	Coûts TTC
Maîtrise d'œuvre 2ED : à payer	4 000.00 €	4 800.00 €
Prise de contact avec Propriétaires, Elaboration d'un plan, Proposition d'aménager la zone J.B. ROLLIN : <u>Facture payée en 2021</u>	3 715.00 €	4 458.00 €
Rue des Vergers : permis d'aménager - J.B. ROLLIN : <u>Facture payée en 2022</u>	4 000.00 €	4 800.00 €
Dossier déclaration au titre de la loi sur l'eau TERRAM CONSEIL : à payer	833.00 €	999.60 €
Prolongation du réseau ENEDIS : à payer	2 945.40 €	3 534.48 €
Prolongation de la canalisation eau potable, SYNDICAT DES EAUX : à payer	6 524.39 €	7 829.27 €
Prolongation de la rue des Vergers TROMMENSCHLAGER : à payer	3 276.00 €	3 931.20 €
Total	25 293.79 €	30 352.55 €

Les travaux d'investissements prévus en 2023

4/ Travaux prévus en 2023 qui ont fait l'objet de demandes de subventions		
Libellés	Coûts HT	Coûts TTC
ECLAIRAGE PUBLIC :		
Remplacement par des Leds de 147 points lumineux	53 721.60 €	64 465.92 €
RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE PHASE 2 :		
Réfection des façades	7 849.18 €	9 419.01 €
Fourniture et pose de volets roulants	5 943.20 €	7 131.84 €
Branchement électrique des volets	1 165.80 €	1 398.96 €
Fourniture et pose d'une porte pour la salle de motricité	5 983.33 €	7 180.00 €
Fourniture et pose d'une clôture à la cours de l'école maternelle le long de la propriété Herbuté	11 028.20 €	13 233.84 €
Création de fosses pour la plantation des arbres	2 000.00 €	2 400.00 €
Plantation d'arbres d'ombrage dans la cour du groupe scolaire	1 621.73 €	1 783.90 €
INTERVENTIONS ET TRAVAUX DIVERS :		
① Remplacement blocs de secours bâtiment annexe Mairie	1 040.00 €	1 248.00 €
② Création d'un seuil de vannage	8 267.65 €	9 921.18 €
③ Signalétique "transition écologique et développement durable : création de 3 sentiers pédestres pour sensibilisation de la population aux bonnes pratiques écologiques afin de protéger l'environnement et la biodiversité. <u>1er sentier</u> : centre du village fleuri <u>2ème sentier</u> : les rivières et les étangs <u>3ème sentier</u> : les champs et les prairies	devis en cours estimation à plus de 3.000€	
④ Campagne de sensibilisation aux enjeux liés à la présence du radon	500.00 €	600.00 €
⑤ Elagage des abords du chemin rural de "la Vieille Vie"	devis en cours par Alexandre COUET	
TOTAL	99 120.69 €	118 782.65 €

ROUGE
GOUTTE

de 23 h 00 à 5 h 00

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Protégeons la nature
Économisons l'énergie



à partir du Lundi 03 octobre 2022

**Bilan des subventions 2022 :
282.620,79 €**

	Accordées
Subvention DETR 2021 Création de places de parking rue des Peupliers : Facture de Trommenschlager : 10 059,75€ HT soit 12 071,70€ TTC	2 843.00 €
Subvention DETR 2021 Travaux d'ingenierie rue des Vergers : 1/ Convention d'honoraires 2ED : 4 000,00€ HT soit 4 800,00€ TTC 2/ Facture de J.B. Rollin payée en 2021 : 3 715,00 € HT soit 4 458,001 € TTC	3 732.00 €
Subvention DSIL 2022 2ème Phase rue des Vergers : 1/ Extension d'une réseau d'eau potable Syndicat des Eaux : 3 687,99€ HT soit 4 425,59€ TTC 2/ Prolongation de la rue des Vergers Trommenschlager : 3276,00€ HT soit 3 931,20€ TTC 3/ Permis d'amménager J.B. ROLLIN : 4 000€ HT soit 4 800€ TTC 4/ Déclaration au titre de la loi sur l'eau Terram Conseil : 833,00€ HT soit 999,60€ TTC	3 500.00 €
Subvention DSIL 2022 Rénovation des bâtiments scolaires : 1/ Branchements électriques et informatique LENELEC : 538,50€ HT soit 646,20€ TTC 2/ Alimentation électrique défibrilateur LENELEC : 644.80€ HT soit 773.76€ TTC 3/ Changement des luminaires LENELEC : 1 331.05€ HT soit 1 597.26€ TTC 4/ Peintures extérieures, intérieures ey faux plafonds GAMBA : 6 688,57€ HT soit 8 026.28€ TTC	3 000.00 €
Subvention Conseil Départemental 2022 : Rénovation des bâtiments scolaires : 1/ Branchements électriques et informatique LENELEC : 538,50€ HT soit 646,20€ TTC 2/ Alimentation électrique défibrilateur LENELEC : 644.80€ HT soit 773.76€ TTC 3/ Changement des luminaires LENELEC : 1 331.05€ HT soit 1 597.26€ TTC 4/ Peintures extérieures, intérieures ey faux plafonds GAMBA : 6 688,57€ HT soit 8 026.28€ TTC	2 208.70 €
Subvention Rectorat Achat de Capteurs CO2 BPI : 1.510€ HT soit 1 812€ TTC	680.00 €
Plan de relance Renouvellement Forestier : 1/ Lot n°1 : Préparation du terrain et du sol WADEL : 26 350.35€ HT soit 31 620.42€ TTC 2/ Lot n°2 : Plantation et 1er entretien au répulsif WADEL : 30 427.85€ HT soit 36 513,42€ TTC	35 538.25 €
SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2022 POUR LA RÉNOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE	
DSIL 2020 - Solde de la subvention pour la rénovation de l'ancien presbytère	122 773.84 €
REGION EFFILOGIS - Solde de la subvention pour la rénovation de l'ancien presbytère	107 310.00 €
REGION EFFILOGIS - Audit énergétique	1 035.00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS :	282 620.79 €

**ENSEIGNEMENT INFORMATIQUE
CONSEILLER NUMÉRIQUE**

Mickaël STAINE, avec beaucoup de pédagogie, une grande attention, et unanimement reconnu pour ses capacités, a accompli un travail remarquable pour lequel nous le félicitons.

Il vient d'être sélectionné à l'unanimité par un jury pour occuper le poste de responsable technique au Syndicat des Eaux de Giromagny à compter du 1er décembre 2022.

Les cours informatiques se poursuivront bien sûr avec un remplaçant en voie de recrutement.

Si de nouvelles personnes sont intéressées par ces formations informatiques, n'hésitez pas à vous inscrire au Secrétariat de la Mairie de Rougegoutte.

P.L.U.I : délibération du Conseil Municipal en date du 05 octobre 2022

- ☛ **restriction drastique des surfaces constructibles**
- ☛ **impossibilité de réduire encore les surfaces constructibles de 2,8 ha**

Le Maire fait part au Conseil Municipal :

❶ d'un courriel du Vice-Président de la CCVS en charge du PLUI, lequel informe que « la Commune de Rougegoutte doit trouver des solutions comme les autres communes de la CCVS ont réussi à le faire »... !

❷ d'un courriel de l'Agence d'Urbanisme stipulant que l'objectif de développement fixé pour la Commune n'est pas atteint et qu' « il reste un surplus d'environ 2,8 ha ».

Les élus du Conseil Municipal interviennent les uns et les autres sur les points suivants :

- 1) Avant l'information faite par la Commune à notre population, en juin 2019, concernant le PLUI et la réduction des terres constructibles, **le PLU de la Commune de Rougegoutte avait un potentiel de terres constructibles d'environ 26,5 ha et la moyenne des permis accordé a été de 1.5 permis par an ; les propriétaires se refusaient à vendre leurs terrains afin de conserver leurs biens pour disposer de cet argent en cas de besoin.**
- 2) A la suite de cette information, de nombreux propriétaires ont pris leurs dispositions pour vendre et faire construire leur(s) terrain(s).
- 3) A ce jour, toutes les rues de la Commune sont viabilisées en eau, électricité, téléphone, gaz, assainissement. Chaque parcelle en bordure des voies existantes peut être raccordées, sans engendrer de coût à la Collectivité et sans déployer de réseaux supplémentaires.
- 4) **En 1987, la Commune de Rougegoutte, jouxtant Giromagny, a travaillé très activement et a apporté des financements pour accueillir l'usine dénommée aujourd'hui MOTHERSON (précédemment Reydel, Plastic Omnium, Visteon...). Cette entreprise accueille presque autant d'employés que d'habitants dans la Commune.**
- 5) En raison de la présence de cette entreprise et à la demande expresse de Reydel, notre Commune a dû créer, sur des terrains acquis par notre Commune à des propriétaires privés, deux opérations locatives réalisées par Territoire Habitat, l'une en 1989 et l'autre en 1995, soit 43 logements.
- 6) La règle de calcul de la CCVS n'a pas tenu compte du fait que Lepuix, Giromagny, Vescemont et Rougegoutte forment une entité économique forte avec la présence de l'entreprise, aujourd'hui MOTHERSON, qui contribue fortement au financement de la CCVS.
- 7) **Les élus de Rougegoutte ont travaillé activement pour réduire les surfaces des terres constructibles ; le Conseil Municipal de la Commune a établi une règle de réduction des surfaces constructibles : pour éviter des suppressions arbitraires, et sans pouvoir apporter des justifications aux propriétaires des parcelles concernées, nous avons, avec un souci d'ÉQUITÉ, établi la règle suivante :**

- ↳ **conserver une zone constructible, en bordure des voies, sur une distance de 30 ml depuis la limite communale bordant la voie.**
- ↳ **la longueur nécessaire du terrain est donc de 30 ml pour construire une maison, construire une remise voire une piscine.**

- 8) Depuis 2019 :
- les permis de construire ont conduits à la construction de 32 maisons, pour une surface consommée de 6 ha 50 ares,
 - 19 Certificats d'Urbanismes ont été déposés et de nombreux projets sont en cours.
- Avant 2019, le besoin foncier était là, il était en dormance avant « l'apparition » du PLUI.
- 9) En appliquant cette règle et en tenant compte des différents projets, en cours, de propriétaires, nous arrivons à ces surfaces :
- ☞ 1 ha 25 ares de dents creuses définies pour la CCVS et l'Agence d'Urbanisme ;
 - ☞ 3 ha 55 ares de terres constructibles (potentiel constructible après l'application de la règle des 30 ml depuis la voie) ;
 - ☞ 2 ha 47 ares de construction en cours ou permis accordés ;
 - ☞ 0 ha 35 ares de terre constructible vendu avec projet de permis en cours ;
 - ☞ 0 ha 40 ares de terre constructible avec projet en cours ;
 - ☞ **18 ha 52 ares de terres constructibles, selon le PLU actuel, ont été DÉCLASSÉES et AFFECTÉES en zone agricole ou naturelle ;**
- 10) Le PLUI a accéléré les constructions à Rougegoutte ; les terrains que les propriétaires ont vendus pour ne pas perdre leur argent, ont, avec une extrême rapidité, trouvé preneurs ;
- 11) La Commune de Rougegoutte avec son POS en 1986, puis son PLU en 2004 est toujours restée dans les limites de la zone bâtie ;
- 12) **Nous regrettons fortement que ces lois, votées dans l'ignorance totale de la ruralité, nuisent à la sérénité générale !**
- 13) **Nous soutenons notre entreprise de sous-traitance automobile, nous accueillons des locataires dans nos 2 opérations locatives réalisées sans jamais nous retrouver avec un seul logement vacant... Nous avons investi dans des infrastructures : école, accueil hors temps scolaire, restauration, restauration de notre patrimoine... Nous ne voulons pas devenir une petite réserve d'indiens !**
- 14) En réduisant nos surfaces constructibles, nous compromettrons le développement et l'avenir de notre commune rurale qui veut vivre dans une réelle démocratie ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE MAINTENIR LE ZONAGE QUI A ÉTÉ PROPOSÉ ET CESSERA DE RÉDUIRE ENCORE LES TERRES CONSTRUCTIBLES DE 2,8 HECTARES.

DÉNEIGEMENT HIVER 2022/2023

Voies publiques :

L'entreprise HUSSON réalisera le déneigement, au cours de l'hiver 2021-2022, avec une ouverture des voies et parkings pour 7 h, pour un coût de 62,50 €/heure HT.

Déneigement des accès privés :

Avec un autre engin, les particuliers peuvent être déneigés par l'entreprise HUSSON au coût de 14 € HT le passage. **La Commune ne gère aucunement ce service** : les particuliers paient la facture directement à l'entreprise HUSSON 6 rue du Rhône 90300 SERMAMAGNY ☎ 03.84.29.20.52.

Les personnes intéressées s'adressent directement à l'entreprise HUSSON dans la mesure des disponibilités de cette entreprise.

C'ETAIT IL Y A 100 ANS A ROUGEGOUTTE

Maurice Helle

1922 : un millésime que tout Terrifortain ne peut plus ignorer !.... :année d'origine du Territoire de Belfort, né à la fois, de la défaite humiliante de la guerre de 1870 contre la Prusse, de la défense héroïque de la place de Belfort et des clauses du traité de Francfort qui s'ensuivit.

Deux décrets concrétisent cette création : celui du 18 février 1922 signé par A. Millerand président de la République porte le nombre de préfectures de 3^e classe de 42 à 43 - Belfort sera donc cette 43^e - celui daté du 11 mars 1922 désigne pour préfet Mr Maisonobe, lui qui faisait fonction d'administrateur depuis le 23 mai 1920.

En cette année, le département accueille le président du Conseil et ancien président de la République Raymond Poincaré qui, le 16 juillet, inaugure à Joncherey le monument élevé grâce à une souscription nationale à la mémoire du caporal instituteur Jules André Peugeot du 44^e RI, première victime française de la guerre 1914-1918 (le 2 août 1914, veille de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France). Œuvre du statuaire montbéliardais Armand Bloch, ce monument érigé non loin du poste qu'occupait le caporal sera détruit en juillet 1940 par les occupants allemands (un nouveau monument sera construit et inauguré en 1959).

Intéressons-nous maintenant aux actualités rougegouttoises.

L'Alsace dans son édition du 15 mars rend hommage à la classe 1922 :« *Vendredi matin avait lieu dans le chef-lieu de canton, le conseil de révision. Comme les conscrits de Rougegoutte étaient en nombre, il y eut une grande animation dans le village vendredi et samedi. Dimanche, une grande surprise nous était réservée à l'heure de la grand'messe, les clairons du cercle St Georges ayant à leur tête le sergent Allemann rassemblaient les conscrits de la paroisse Rougegoutte-Vescemont pour les conduire en groupe prendre des places réservées à l'église. Après un sermon de circonstance, les conscrits firent bénir un superbe pain qu'ils offrirent à toute l'assistance.*

L'office terminé, ils se rendirent autour de l'église sur l'ancien cimetière pour déposer une couronne au monument élevé à la mémoire des enfants de la paroisse morts au champ d'honneur. [...]

L'après-midi, les conscrits de Rougegoutte ont "tiré le coq". Selon une vieille coutume, les filles de la classe offrent à leurs amis chacune un coq ou à défaut ...une poule. [...] Avec leurs 13 poules et coqs, nos conscrits ont pu se régaler à la Carpe d'Or et s'amuser jusqu'à une heure avancée de la nuit. »

Cette curieuse habitude éveille-t-elle encore des souvenirs chez nos anciens ?....

Le 11 avril, le même journal fait état d'une fête scolaire organisée par la directrice de l'école primaire de filles qui a rencontré un grand succès, cette représentation étant donnée pour la 1^{ère} fois sans doute dans « *un vaste local, un vrai théâtre éclairé à l'électricité* » (ndr : vraisemblablement, le hangar en bois provenant des tissages Hartmann qui était implanté sortie sud du village).

En mainte occasion, le journal rend hommage aux victimes rougegouttoises et vescemontoises de la grande guerre, une façon de leur rendre publiquement des honneurs posthumes et de perpétuer le culte du souvenir dans « *cet enterrement sans fin des morts pour la France et le retour des morts glorieux* »

A la fonderie Berbette¹, 12 ouvriers déclenchent le vendredi 14 avril, une grève qui tire son origine dans « *l'affichage dans les ateliers d'un placard annonçant aux ouvriers une diminution de 15% sur leurs salaires* » et qui prend fin le 24 avril grâce à la médiation du juge de paix de Giromagny.

¹ Fonderie Behra, puis Berbette, puis Canda, avenue de Gaulle, en limite de communes Rougegoutte-Giromagny. A cessé son activité vers 1970.

L'accord résultant d'un comité de conciliation porte sur une diminution salariale réduite à 5% et « l'annonce d'une paie tous les deux samedis ».

L'Alsace encore, fait paraître le 21 avril l'avis de décès de l'abbé Edouard Desprez,² ancien curé de Rougegoutte, décédé le 20 avril à l'hôpital de Giromagny, ses obsèques étant célébrées à Rougegoutte le lundi 24 avril à 9h30.

Ce journal évoque longuement et de manière élogieuse (édition du 3, 4,5 juin) la mémoire de ce prêtre à l'occasion de la célébration de son « service de quarantaine » le mercredi 31 mai par l'abbé Besançon nouveau curé de Rougegoutte.

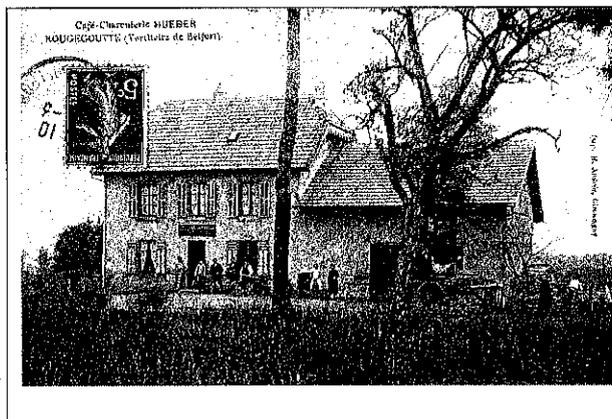
A la date du 5 décembre, le même journal annonce : « On lit au JO du samedi 2 décembre : Belfort 4 novembre : La Rougegoutte de Rougegoutte : but éducation populaire et sport ; siège social : salle des œuvres »

Une longue histoire commence... Cette société devenue Cercle St Georges et enfin La Rosemontoise reste aujourd'hui au cœur de l'animation et de la vie culturelle du village ; elle s'apprête d'ailleurs à fêter son centenaire au printemps prochain.

La Rougegoutte ne tarde pas à se faire connaître. Le lundi 11 décembre, on peut lire toujours dans l'Alsace et en rubrique théâtre le compte-rendu « d'une représentation des pièces 'A qui le neveu ' et 'Cas de réforme' qui a donné pleine satisfaction à tous points de vue. Les clairons ont fait la meilleure impression et remporté d'éclatants lauriers. Maintenant, les représentations pourront se donner sans aucune difficulté. Le nouveau local étant éclairé à l'électricité, il ne sera plus nécessaire d'emprunter un local mal conditionné et refuser du monde faute de place »

Outre l'Alsace de tendance conservatrice catholique, paraît principalement La Frontière, organe du parti radical socialiste du Territoire de Belfort, au contenu par nature, bien différent. On y recueille d'ailleurs peu d'échos de Rougegoutte.

Le 19 avril, ce journal mentionne toutefois que « Bernard Hueber a l'honneur de prévenir son aimable clientèle, qu'il a repris son commerce de charcuterie qu'il avait abandonné pour cause de maladie »



Café –charcuterie Hueber
devenu Café de la Prairie, sortie est du village.



Café Crimpet
sortie ouest du village

La Frontière annonce aussi la fête du village en ces termes : « C'est dimanche 30 avril qu'aura lieu la fête de la commune, on s'amusera bien et on trouvera des bons gâteaux chez tous les cafetiers du village, surtout chez l'ami François Crimpet. ... Qu'on se le dise ! »

² Né à Meroux le 16 février 1844, où son père Joseph était instituteur. Curé de Rougegoutte de 1882 à 1917, enterré au cimetière communal avec ses parents (Joseph 1812-1902 et Françoise Oeuvarard 1816-1884). Plaque fonderie Berbette.

Enfin, le 20 septembre, maître Trouillat notaire au village, annonce la vente du fonds de commerce exploité à Rougegoutte par le couple Hueber-Hatier sous le nom de *Café Bernard* au couple belfortain Barré-Délémont scellant ainsi la fin des activités charcutières du vendeur.

Au titre des statistiques de l'état civil, sont dénombrés pour 1922 les actes suivants :

- 26 naissances et 3 reconnaissances,
- 12 mariages,
- 18 décès dont deux enfants sans vie et la transcription du décès d'un militaire mort pour la France dans un camp de prisonniers de guerre en Allemagne.

A la lecture du registre des délibérations municipales (depuis fin 1919, Eugène Schwalm est maire, Joseph Jeanrichard adjoint) on apprend notamment la fin *des travaux de distribution d'énergie électrique et de l'éclairage des rues dans le village* (sont installés un allumeur extincteur automatique, un compteur et ...huit lanternes !...)

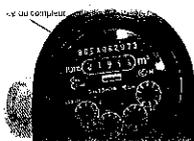
Parmi les crédits correspondants votés, signalons le remboursement à l'abbé Besançon occupant le presbytère, des frais avancés pour l'installation électrique dans cet immeuble et à Mr Chenal instituteur et secrétaire de mairie, le coût de l'éclairage des bureaux de la mairie et du cours ménager et ce...depuis octobre 1921 au 30 juin 1922 !

Autre décision prise par les élus, celle de porter à sept le nombre des ateliers de distillation, eu égard à la quantité de fruits ramassés et à l'accroissement du nombre de bouilleurs de cru. Dans ce contexte, le conseil municipal souhaite également que les distillations puissent s'opérer tous les jours du 1^{er} octobre au 1^{er} janvier et même nuitamment si nécessaire!...(sous réserve des déclarations réglementaires).

SYNDICAT DES EAUX

Campagne 2022 de Renouvellement de compteurs d'eau = gratuité totale !

Conformément aux obligations réglementaires de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, le Syndicat des Eaux de GIROMAGNY, a débuté en 2019 une campagne de renouvellement des compteurs de plus de 15 ans. En conséquence, tous les compteurs, antérieurs à 2007, doivent être changés avant 2023.



Pour savoir si vous êtes concernés, il convient de regarder votre compteur sur lequel apparaît l'année de votre compteur : les premiers chiffres, gravés sur le compteur, indiquent l'année d'installation.

LA DATE DE VOTRE COMPTEUR IDENTIFIEE, S'IL EST ANTERIEUR A 2005, IL IMPORTE QUE VOUS APPELIEZ LE SYNDICAT DES EAUX AU 03.84.29.50.19 AFIN DE PRENDRE UN RENDEZ-VOUS.

Le jour du rendez-vous que vous aurez fixé avec le secrétariat, un technicien viendra à votre domicile effectuer le changement de votre compteur.

CE REMPLACEMENT DE VOTRE COMPTEUR EST TOTALEMENT PRIS EN CHARGE PAR LE SYNDICAT DES EAUX.

Information importante = Ces nouveaux appareils ne sont pas équipés d'appareil de télé-relève (relevé de compteur à distance) ! Comme actuellement, votre compteur sera relevé chaque année par un agent du Syndicat des Eaux. Si vous avez des questions, vous pouvez aussi interroger le secrétariat du Syndicat des Eaux.

Le jour du rendez-vous à votre domicile, il conviendra que le compteur soit libre d'accès.

Guy MICLO, Président du Syndicat des Eaux

**VISITE DU SÉNAT AVEC LE CMJ
MERCREDI 09 NOVEMBRE 2022**



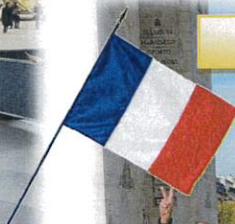
Départ de la Gare TGV de Belfort à 6 h 04



Visite de l'Arc de Triomphe



Visite de la pyramide du Louvre



La Tour Eiffel



Visite du Sénat